

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 18 juillet à 18h30**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 juillet à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**, Dominique **LACROIX**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Rachel HUGUES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire précise que cette séance du conseil municipal se déroule au Lac d'Antre car la salle du conseil municipal est occupée par l'exposition d'art contemporain. Du très bon travail a été effectué sur le site du Lac d'Antre dernièrement et il remercie toutes les personnes ayant participé à ce bel ouvrage.

**1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2024**

Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

**2. Actions du Maire par délégation du conseil municipal**

Le Maire a accepté les indemnités de nos assurances, on a touché 1 200 € dans le cadre de la protection juridique, et 5 395,63 € pour ce qui concerne le vol du matériel informatique à l'école.

A payé les frais d'avocats pour l'audience au Tribunal Administratif à hauteur de 480 €.

A déclaré un sinistre pour un accident entre un véhicule communal et le véhicule d'un particulier.

**3. Finances**

*a) Décisions modificatives*

On a exécuté notre budget d'investissement, sur le budget général et nos projets prévus en début d'année sont globalement réalisés. Il va falloir prévoir des crédits pour le remplacement du poteau d'incendie qui n'était pas prévu, et le parking du Lac d'Antre. Le Maire propose d'augmenter le budget, ce qui nous est permis par 2 choses : la première, les primes d'assurances évoquées précédemment qui n'avaient pas été budgétisées faute de notification (augmentation du budget de fonctionnement de 6 500 € les recettes à l'article 75888), et les coupes de bois qui n'étaient pas prévues font augmenter l'article 7022 de 10 000 €. Ce qui fait un total de 16 500 € que l'on bascule en investissement par des écritures d'ordre. Ce qui nous augmente notre investissement du même montant. À l'article 238 pour les écritures du SIDEC il y aura 4 040 € et à l'article 2158, 12 460 € pour nos travaux restants à faire. Résultat des votes Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

*b) Exonérations Taxe foncière construction nouvelle*

Dans le contexte du lotissement, se posait la question d'une exonération de la Taxe Foncière sur les constructions nouvelles. Il faut savoir qu'il y a d'office une exonération sur le foncier bâti pendant 2 ans. Ensuite, la seule exonération qu'il est possible de prévoir concernant la construction de logement neuf c'est « l'exonération pour la construction de logement neuf satisfaisant au critère de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévu au I bis de l'article 1384 A du Code Général des Impôts » qui peut être d'une durée de 5 ans avec une exonération de 50 à 100%. Ça n'impacte que la part communale de la Taxe Foncière. Il y a une exigence bâtementaire derrière.

Aïcha BURDAIRON informe qu'on peut la mettre en place, cela ne nous coûte de rien de faire cela.

Le Maire confirme. Aïcha BURDAIRON ajoute que ce n'est pas sûr que toutes les constructions soient dans ces normes.

Le Maire propose de faire cette exonération de 5 ans à 100% pour les constructions qui répondent à ces critères-là.

Floriano De MATOS demande si ça va être contrôlé ces normes ?

Jean-Robert BONDIER confirme que cela sera bien contrôlé au moment du permis de construire.

Michaël MARILLIER demande pour les personnes qui ne voudraient pas ces exigences du Code général des Impôts si elles auront quand même une exonération de taxe ?

Le Maire répond que d'office les constructions nouvelles ont l'exonération de 2 ans, après si elles ne répondent pas aux autres critères elles n'ont pas plus. Décision pour l'instauration de l'exonération de la taxe foncière à 100% pour les constructions répondants aux critères du Code Général des Impôts édictés plus haut. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 4. Bois et Forêt

##### a) Scolytes

Michaël MARILLIER informe que la société Meyer a repris des bois secs côté Combette, cela nettoie même si ce n'est pas beaucoup. Il y a eu du bois vert coupé aussi sur la route du Lac d'Antre.

Nous avons reçu une demande de Gérard LACROIX pour une parcelle non soumise en limite de Moirans-en-Montagne, il voudrait faire des feuillus dessus, c'est une petite parcelle qui fait 28 ares. Michaël MARILLIER indique que cette vente est intéressante pour l'entretien de la parcelle, par rapport au bois déjà coupé autour.

Jean-Robert BONDIER demande à quel tarif cela se ferait ?

Michaël MARILLIER répond au même tarif que pour l'entreprise Meyers 12 €/m<sup>3</sup> pour les résineux secs, 30 €/m<sup>3</sup> pour les résineux verts et 20 €/m<sup>3</sup> pour les feuillus. A contacté l'UDAF pour des parcelles de M. GUY Jean-Michel le long de la route de Châtel qui sèchent vraiment.

Le Maire informe qu'il avait déjà averti l'UDAF du problème il y a 3 ans, par courrier.

Michaël MARILLIER explique qu'il a envoyé des photos pour montrer l'état des bois. Ils vont faire faire un devis de bucheron.

Jean-Robert BONDIER ajoute que la commune sert juste d'intermédiaire, cela ne coûtera rien à la commune et ne rapportera rien non plus. Décision par rapport à la vente de bois sur la parcelle A341 pour Gérard LACROIX. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

##### b) Délibération ONF

Michaël MARILLIER annonce que le contrat d'approvisionnement s'est bien passé avec l'ONF. On peut remarquer des verts sur la commune, les parcelles 7-8, à peu près 300 m<sup>3</sup> de bois. Il ne restera, si cela est fait, que des bois blancs. Ça passera en coupe sanitaire, sera proposé pour une vente en septembre. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 5. Projet d'acquisition foncière

Une partie du Lac d'Antre est à vendre. Les héritiers de la famille Brochot ont sollicité la commune sur ce sujet. C'est un élément patrimonial important à plusieurs titres : eau potable, monument historique et paysager. Le Conseil Municipal se positionne favorablement à la réalisation d'une offre auprès de la famille vendeuse et autorise le Maire à négocier avec eux. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 6. Affaires diverses

##### a) Sensibilis'haie

Programme porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité pour sensibiliser à l'importance des haies dans le bienfait environnemental. Les plants sont pris en charge par le programme, ce qui coûte pour la commune, c'est le chantier participatif et le paillage. On a un endroit qui pourrait être bien pour ce projet, le nouveau lotissement on pourrait demander 2 kits, 1 kit = 50 m de haie ; avec soit des plants de hauts jets et du buissonnant. Cela pourrait servir sur la partie basse du lotissement pour le séparer de la propriété de M. Mme COMMENT. Et une autre partie possible tout en haut vers les escaliers à la sortie du chemin piéton avec les 2 parcelles du fond.

Jean-Robert BONDIER confirme. Explique que cela doit se faire aussi en chantier participatif c'est une obligation. Pense que c'est intéressant de le faire. L'école pourra d'ailleurs être impliquée dans ce programme.

Alain MOISSONNIER informe qu'avant de planter, il faut raser l'existant.

Jean-Robert BONDIER ajoute que les essences sont des essences locales, avec un peu de fruitiers.

Le Conseil Municipal se positionne favorablement à la participation à ce programme.

##### b) Convention de mise à disposition d'un local

Le comité des fêtes a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local supplémentaire. Ils occupent déjà un autre local au-dessus de la salle polyvalente, mais ils ont beaucoup de matériel à stocker. La Protection Civile du Jura ayant libéré le garage en face de la mairie, une pièce peut être mise à disposition dans ce bâtiment. Le Maire donne lecture du projet de convention. Aïcha BURDAIRON demande s'il y a une entrée indépendante ?

Le Maire répond oui. Un verrou sera posé à cet effet. Demande autorisation pour signer cette convention. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

##### c) Rapport annuel d'activité du SYDOM

A disposition en mairie pour consultation.

*d) Certificat d'Urbanisme (CU) – Tribunal administratif*

Comme prévu, ENEDIS ayant revu sa position en cours d'instruction, le Tribunal Administratif nous demande de réexaminer le dossier ce qui sera fait dans les 2 mois.

*e) Exposition art contemporain avec le Frac*

40 personnes au vernissage - 7 bénévoles formées à la médiation. On est déjà à 200 visiteurs depuis l'ouverture du 21 juin. Dominique LACROIX remercie le Maire et le conseil municipal d'avoir permis cette exposition, dans la salle du conseil. Il y a eu en parallèle avec Idéklic une balade contée qui commençait par cette exposition. La directrice de la DRAC est venue sur une de ces journées.

*f) Règlement intérieur de la cantine garderie*

Il convient de mettre à jour le règlement de cantine afin de s'adapter aux évolutions des habitudes des parents et aux évolutions du service.

Les tarifs sont déjà au forfait depuis 2 ans : rappel, le matin c'est 1,16 €, 1,36 € le soir. Et le midi, il y a un temps de garderie de 12h à 12h15 et de 13h15 à 13h50 à 1,25 € et le temps de repas de 12h15 à 13h15 à 4,37 €. 2<sup>ème</sup> modification, concernant les effectifs du soir, on passe régulièrement la barre des 12 -14 enfants qui nécessite d'être 2 animatrices. A partir de la rentrée, un enfant inscrit est un enfant facturé.

Aïcha BURDAIRON rétorque que cela devait déjà être fait, on l'avait déjà dit au départ.

Le Maire explique que cela n'était pas écrit dans le règlement. Donc là on l'écrit bien, quand un enfant n'est pas désinscrit il sera facturé. Demande la validation au conseil municipal de ces nouvelles dispositions. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

*g) Conduite d'eau*

Aïcha BURDAIRON demande pour la conduite d'eau qui a cédé suite à l'orage si on peut faire marcher l'assurance ?

Jean-Robert BONDIER répond que ce n'est pas possible, les réseaux ne sont pas assurés comme les routes. Il faut un tiers responsable.

*h) SIDEC – Enfouissement et sécurisation des réseaux - Travaux du Grand Villard*

Michaël MARILLIER annonce que le maçon vient demain pour finir les travaux, et le mat solaire devrait être posé également. Alain MOISSONNIER ajoute qu'il y a un panneau dans l'angle de la maison IGEL qui est en travers il a été buté, si le maçon peut le remettre en place.

*i) Lotissement*

La société Colas va remettre une borne OGE vers les escaliers ces jours et va faire faire la peinture blanche, mettre un panneau stop, et au début du chemin piéton un panneau interdit aux véhicules à moteur.

*j) Travaux divers*

Alain MOISSONNIER informe que les travaux du Lac d'Antre reviennent à 12 000 €, pour l'extérieur et l'électricité. Ce coût est modeste du fait d'un gros travail en régie. Merci aux bénévoles qui se sont impliqués dans ce chantier. Pour l'école, la plateforme a coûté 1 800 €, la prise de courant pour le frigo à la salle polyvalente a coûté 142 €. L'électrification de l'enseigne Clairbois a coûté 920 €. A fait réaliser un devis pour le chemin de la Pelesse : 11 000 € pour une structuration en bicouche. Les traversées de routes pourront être réalisées en interne afin de réduire ce devis. Le chantier reste à affiner.

*l) Ligne Orange*

Michaël MARILLIER informe qu'il a rendez-vous semaine prochaine avec Orange pour la ligne qui descend le long du Bief d'Espon par rapport à ce qui a été mis dans les arbres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h26

Le Secrétaire de séance,

Rachel HUGUES



Le Maire,



Jean-Robert BONDIER

